

Assemblée des Propriétaires – 5 août 2026

Résumé pour les adhérents de l'ASA « Vivre avec la mer »

L'Assemblée des propriétaires s'est tenue le **5 août 2026** à l'Espace Culturel de Montmartin-sur-Mer. Elle a permis de faire le point sur l'activité de l'ASA, les finances, l'avancement de la demande d'autorisation du Système d'Endiguement (SE) portée par la Communauté de communes (CMB), ainsi que sur les perspectives pour les années à venir.

1. Retour sur l'année écoulée

Activités 2025 et 1er semestre 2026

- **Surveillance du littoral** : suivi conjoint ASA–CMB, notamment lors des tempêtes *Floriane* (6 janvier 2025) et *Herminia* (26–27 janvier 2025).
 - **Travaux d'entretien** : réparations à la suite de la tempête Pierrick (15 286 €).
 - **Rencontres institutionnelles** : échanges réguliers avec la CMB, les services de l'État et les nouveaux maires de Montmartin et Hauteville.
 - **Plan de Gestion des Sédiments (PGS)** : participation active aux réunions techniques et de concertation.
-

2. Projets en cours

Rénovation de la promenade Louis Cirée

Un constat partagé a conduit à envisager une rénovation d'ampleur de cette promenade datant des années 1950.

Le projet, cohérent avec la future promenade sur la digue des Garennes (2027–2030), serait porté conjointement par l'ASA et la commune de Hauteville en lien avec celle de Montmartin. Une contribution financière de l'ASA est d'ores et déjà actée pour faciliter sa mise en œuvre.

Digue des Garennes et Système d'Endiguement (SE)

La CMB a actualisé le coût global du SE : **1,948 M€ HT**.

Ces travaux incluent :

- le confortement de la digue des Garennes,
- la mise en conformité des digues d'Hauteville, Montmartin et de la porte à flot.

L'ASA et la CMB travaillent avec l'aide d'un conseil à la rédaction de la convention de mise à disposition de nos ouvrage, laquelle interviendra concomitamment avec l'autorisation du SE.

3. Finances de l'ASA

Indicateurs financiers

- Recettes en hausse pour anticiper les travaux du SE :
 - 40 000 € (2023) → 60 000 € (2024) → 83 000 € (2025).
- Charges courantes maîtrisées.
- Trésorerie solide : **539 000 €** fin 2025.
- Coût de structure par adhérent en baisse : **19 €** en 2025.

Décisions budgétaires

C'est le Conseil syndical d'octobre prochain qui arrêtera le **rôle de taxe 2026**, celui du 4 juillet 2026 s'étant prononcé pour le maintien du rôle à son niveau de 2025 (80.000 euros). Un ajustement à la baisse n'est toutefois pas exclu au vu de l'évolution de nos engagements.

4. Avancement administratif du Système d'Endiguement

Instruction du dossier

- **22 juillet 2025** : dépôt de la demande d'autorisation et de classement du SE par la CMB.
- **Novembre 2025 & avril 2026** : demandes de compléments par les services de l'État (biodiversité, maîtrise foncière, sécurité, hirondelles de rivage...).
- **22 juin 2026** : lancement officiel de la phase d'instruction (jusqu'au 7 septembre 2026).
- En parallèle : finalisation du dossier de concession du domaine public maritime (CUDPM).

Étapes à venir

- Enquête publique commune (SE + CUDPM) : durée prévue de 4 mois.
 - Rédaction de la convention de transfert de la gestion des digues d'Hauteville et Montmartin à la CMB, qui deviendra après son autorisation gestionnaire unique du SE.
-

5. Quel avenir pour l'ASA ?

La question du rôle de l'ASA après le classement du SE (2026–2027) a été évoquée avec le Préfet et la Sous-Préfète.

Bien que l'ASA puisse théoriquement perdre son objet initial, les membres du conseil syndical sont convaincus que l'ASA doit perdurer en estimant qu'elle apporte :

- une capacité financière utile aux projets littoraux dans un contexte de raréfaction des deniers publics,
 - une expertise opérationnelle (rechargements en sable, gestion des ouvrages),
 - un rôle actif dans la gouvernance du trait de côte.
-

6. Présentation drone & échanges avec la salle

La séance s'est conclue par :

- la présentation du **suivi topographique par drone** des enrochements de Hauteville et Montmartin,
 - une intervention de la CMB sur l'instruction du dossier d'autorisation du SE,
 - un temps d'échange avec les propriétaires qui a permis notamment d'évoquer la prochaine rénovation de la porte à flot.
-

Synthèse générale

L'année 2025–2026 a été marquée par :

- une forte activité technique et administrative,
- l'avancement décisif du Système d'Endiguement,
- la préparation de projets structurants (promenade Louis Cirée, digue des Garennes),
- une gestion financière prudente permettant d'aborder les prochaines étapes avec sérénité.

L'ASA réaffirme son engagement pour la protection du littoral et la sécurité des biens et des personnes, dans un contexte de transition vers une gouvernance intercommunale renforcée.